



Prix scolaires

Présentation Le prix récompense le meilleur résultat au brevet dans chaque catégorie (générale, technologique, professionnelle) dans chaque établissement du département.

Objectifs Valoriser les meilleurs résultats à l'examen du brevet.

Public concerné Lauréats du brevet.

Comment en bénéficier ?

- Chaque collège remet à l'élève concerné une fiche à remplir par les parents et la retourne au Conseil général.
- Le chèque correspondant est remis à l'occasion d'une cérémonie à l'hôtel du Département en fin d'année.

Coût Le montant du prix de 230 € est pris en charge par le département.

Calendrier Fiches à compléter début juillet et en septembre (2^{ème} session) par les familles
Cérémonie en novembre-décembre.

Durée Chaque année scolaire.

Contacts Direction de l'éducation
et de la jeunesse.
Sandrine FEUILLET
Tél. : 03 44 06 65 41
sandrine.feuillet@cg60.fr